Programme de Formation

DRP09 Risque automobile matériel



Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : ***début*** 18/05/2027

fin 19/05/2027

Contenu pédagogique

Public visé

Toute personne intéressée par les dispositions de la loi Badinter pour les accidents matériels.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les conditions d'application de la loi Badinter pour les accidents matériels

Connaître les règles d'indemnisation des dommages matériels en droit commun

Connaître les règles d'indemnisation des dommages dans le cadre de la convention Etat / Assureurs.

Description

1. Introduction

- Le cadre légal : la loi du 5 juillet 1985, ses réformes postérieures et évolutions en jurisprudence (origine de la loi et raisons des évolutions)
- Les acteurs : caisses, juridictions, parties, experts, fond de garantie.

2. Les conditions d'application de la loi Badinter

- Un accident de la circulation : étude de l'évolution de la notion de « circulation » en jurisprudence,
- Un véhicule terrestre à moteur : une définition fluctuante du VTM,
- Une implication du véhicule dans l'accident

3. La réparation du préjudice du non-conducteur dans son intégralité

- Définition du non conducteur : une vision très restrictive de la Cour de Cassation,
- La question de l'implication du non conducteur dans l'accident : une évolution permanente de la notion de faute inexcusable dans le cadre de la loi Badinter
- Les actions récursoires

4. La réparation limitée du préjudice du conducteur

- L'appréciation de la faute du conducteur,
- La prise en compte de la faute du conducteur victime : la contribution au préjudice

5. L'évaluation du préjudice matériel en droit commun

- Les préjudices matériels indemnisables : Les préjudices subis par la victime directe et ceux subis par la victime indirecte (préjudice par ricochet) - Les préjudices patrimoniaux
- Les modalités d'indemnisation : Procédure préalable, expertise et contentieux éventuel - Fonctionnement du fond de garantie

Cas pratique : Etude d'un rapport d'expertise suite à un accident de la circulation

6. L'indemnisation des dommages dans le cadre de la convention "Etat Assureur"

- Notion préalable : l'obligation d'assurance des VTM, la dispense donnée à l'Etat
- L'arrêté mai 2004 et ses évolutions : étude de l'impact sur l'indemnisation effective des préjudices corporels en cas d'accident entre un véhicule assuré par une compagnie privée et un véhicule non assuré appartenant à l'Etat
- Procédure d'indemnisation dans le cadre de la convention

7. Conclusion

- Vers un droit favorable plus favorable aux victimes d'accident de la circulation
- L'effet de l'évolution de législation et de la jurisprudence sur les polices d'assurance automobiles

Prérequis

Aucun prérequis

Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.

Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud